Image not found or type unknown

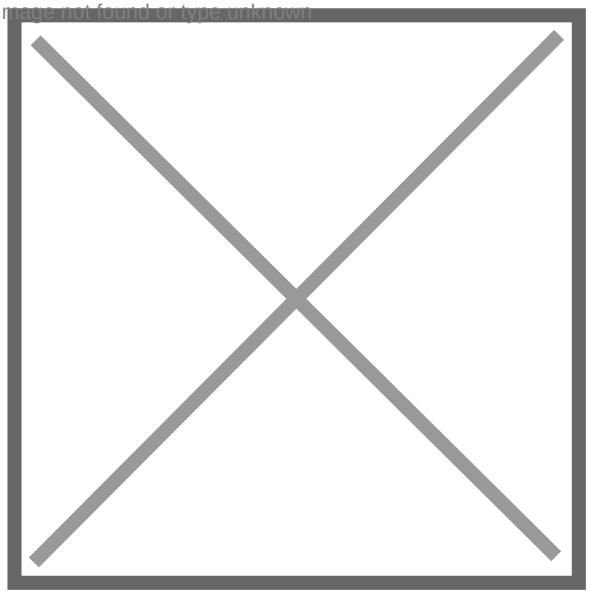

Litige avec lyonnaise des eaux

Par **marpatrus_old**, le **04/12/2007** à **22:42**

Bonjour,

j'ai déménagé en juillet 2006 et ai omis d'en informer la compagnie des eaux et de faire un relevé de compteurs d'eau. Il semble que les nouveaux locataires ayant emménagé le lendemain de mon déménagement n'aient pas souscrit de contrat avec cette compagnie des eaux avant plusieurs mois après mon départ. Bien que j'aie envoyé à Eau et Force (filiale de la Lyonnaise des eaux) une copie de l'état des lieux de sortie effectué par un huissier et prouvant mon départ en juillet 2006 , Eau et Force m'a fait parvenir par huissier une injonction de payer en me réclamant des sommes correspondant à une consommation d'eau postérieure à ma dâte de départ du logement en question. Est-ce légal ? Quel recours puis-je avoir ? Puis-je me retourner le cas échant contre les nouveaux locataires ?

Merci

Patrick

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés